

---

## BULLETIN SOCIAL

---

### FAITS ET ŒUVRES

#### CONSÉCRATION DE LA SOCIÉTÉ S. VINCENT DE PAUL AU SACRÉ-CŒUR

Ainsi que nous l'annoncions il y a quinze jours, la société S. Vincent de Paul a fait, le trois juin, acte officiel d'allégeance au Sacré-Cœur de Jésus.

Les confrères, sans souci des ondes qu'un violent orage déversait à torrents, étaient accourus à peu près tous au pieux rendez-vous. Les amis, nombreux aussi, apportaient le témoignage de la sympathie que cette charitable confraternité mérite à tous les titres, et de leur entière approbation du geste pieux qu'elle venait accomplir et que rehaussait de l'éclat de sa pourpre un prince de l'Église, Son Eminence le Cardinal Bégin, présent à la cérémonie.

Certes, la société de bienfaisance qui, cet après midi-là, venait offrir au Cœur divin son dévouement et ses œuvres, pouvait se flatter de n'être pas une inconnue pour Celui dont la générosité récompense et bénit le simple don d'un verre d'eau offert en son nom. Ce Cœur, elle lui rendait bien déjà le culte qu'il a entre tous pour agréable, puisqu'il consiste dans l'imitation de sa divine charité. Mais il manquait jusque là à ce culte le caractère officiel, réclamé par le Sacré-Cœur pour toute société, d'un acte public et solennel de consécration.

M. le chanoine Hallé, chapelain de la Société, voulut d'abord souligner la portée de cette consécration et les devoirs qui en découlent.

*C'est aujourd'hui, dit-il, un grand jour pour la Société Saint-Vincent de Paul de Québec.*

*Je voudrais mettre vos âmes dans les dispositions requises pour que cette consécration vous fasse du bien. Par cette consécration vous reconnaissez Jésus comme votre Roi.*

*Dieu veut la consécration à son divin Cœur, des nations, des familles et des individus. Les communautés et les sociétés sont comprises dans les familles. De même que la famille est à la base*